

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LEBLANC et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAINE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	3 fr. 50 c.	6 fr.	10 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c. — Réclames, 40 c.

Sommaire.

Election d'un représentant. — Le choléra. — La médiation. — Causidère. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*. — Assemblée nationale : séances des 11 et 12 septembre. — Chronique locale. — Allemagne. — Espagne. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : la fille de Cromwell.

Lyon, le 14 septembre 1848.

Election d'un Représentant.

Nous avons présenté aux suffrages des électeurs du département du Rhône, la candidature du citoyen F. V. Raspail. La nomination de ce citoyen serait, selon nous, la seule, l'unique réponse possible à l'audace que déploient les légitimistes, en venant proposer à la ville la plus républicaine de la France et du monde, de nommer *monsieur l'abbé de Genoude*, le rédacteur en chef de la *Gazette de France*, l'homme dont nous n'avons entendu prononcer le nom que du jour où les Cosaques envahirent le sol de la patrie, ramenant à leur suite cette race dégénérée que nous avons congédiée de nouveau quinze ans plus tard. L'homme qui a applaudi aux massacres de Nîmes et d'Avignon, qui a été l'esclave servile de la Restauration, dont il a obtenu toutes les faveurs et même ses titres de noblesse; le brouillon qui n'a fait de l'opposition qu'après que le peuple, dans sa colère, eût renvoyé ses maîtres; le légitimiste qui, en ce moment, demande un *président héréditaire*, c'est-à-dire un roi, et recommande chaudement la candidature d'Henri V; le contre-révolutionnaire qui propose hautement et impunément que l'on mette la *République en bas* et la *monarchie en haut*, en d'autres termes, qui crie : A bas la République et vive le roi ! le prêtre noble qui ne rêve et ne demande que le rétablissement de la *dîme*, des *terrages*, des *tasques*, des *champarts*; voilà l'individu que l'on voudrait imposer aux électeurs du Rhône !

Mais comme ils commencent à sentir l'impossibilité de faire accepter cette candidature, même par les habitants des campagnes les plus bornés, que font nos roués de légitimistes ? Ils se joignent aux partisans du dernier règne, à ces gens corrompus et corrupteurs qui ont voulu avilir

la France aux yeux de toute l'Europe, et ont mis nos finances dans un tel état de pénurie que c'est à cette circonstance, bien plus qu'à la commotion politique de février, qu'il faut attribuer le malaise général qui pèse en ce moment de tout son poids sur la France en général et sur notre département en particulier.

Nous disons donc que les blancs et les bleus, le banc et l'arrière-banc de la noblesse et de la finance, la *Gazette de Lyon* et le *Courrier*, le ciel et l'enfer ont fait alliance, et que leurs efforts combinés ont pour but de faire accepter la candidature d'un nommé Monsieur Rivet, qui, si nous avons bonne mémoire, n'est autre que l'ancien préfet du Rhône sous l'infâme Louis-Philippe. *Tel maître, tel valet*, dit le proverbe, et cette seule considération doit suffire pour ôter à tout bon citoyen la tentation de donner sa voix à l'ex-préfet. Du reste, nous voulons la République, toute autre forme de gouvernement amènerait forcément la guerre civile; de l'affermissement de cette République, objet de nos vœux et de notre espoir, dépend la reprise des affaires et la prospérité de l'industrie et du commerce; peut-on penser un seul instant que l'ancien serviteur des rois puisse être apte et même avoir le désir de concourir à cet affermissement, à cette consolidation de la société républicaine ? Non, mille fois non. Il faut des républicains pour établir la République, de même qu'à la monarchie il fallait des royalistes pour soutenir la royauté.

Le citoyen F.-V. Raspail est républicain, il l'était avant février, il a prouvé qu'il l'était encore après; voilà pourquoi la démocratie a jeté les yeux sur lui. Nous soutenons sa candidature de préférence à toute autre, parce que Raspail (différent en cela des Morin et des Petetin, recommandés par quelques républicains pâles) n'a jamais mangé au râtelier de l'Etat; parce qu'il a toujours été probe et désintéressé; parce que toute sa vie s'est passée en bonnes œuvres et en luttés incessantes contre les oppresseurs de l'humanité, et enfin parce qu'il est l'une des plus grandes illustrations de notre époque.

Les habitants des campagnes se joindront à nous par reconnaissance. Ils savent que Raspail, l'ami du peuple, a toujours demandé que l'instruction fût nationale, gra-

tuite et égalitaire à tous les degrés, pour les villages comme pour les villes. Les écrits de Raspail ont pénétré sous la plus humble demeure, partout ils ont été appréciés. Cet illustre défenseur du pauvre a toujours été l'un des amis les plus éclairés du laboureur et de l'ouvrier; il n'a cessé de réclamer, aide, protection, assistance et encouragement en faveur de l'agriculture et du commerce, l'abolition de l'usure, la vie à bon marché, le bien-être moral et matériel de tous les citoyens; voilà ce que Raspail a continuellement appelé de ses vœux, et souvent, comme autrefois pour les apôtres du Christ, les persécutions, les amendes et la prison ont été sa récompense.

Raspail est l'une des lumières de la France démocratique; il a contribué, par ses ouvrages, au renversement du règne de corruption, et c'est lui qui, en février, a décidé le gouvernement provisoire à proclamer la République. C'est un homme simple dans ses habitudes, vertueux dans toute sa conduite; c'est le génie qui manque à la situation présente.

Enfin, nous terminerons par une seule et dernière observation, qui nous semble décisive.

Des menées légitimistes ont lieu sur tous les points de la France. Lyon et Paris sont les seuls obstacles à l'accomplissement de leurs projets liberticides; parce que le patriotisme de ces deux villes les glace d'effroi et retient leurs bras prêts à frapper. Si par malheur l'influence du clergé, qui se rallie à la candidature de Rivet, faisait sortir ce nom de l'urne, à l'instant même le parti royaliste chanterait victoire, il serait même à craindre qu'il ne levât aussitôt l'étendard de la révolte, et c'est alors que le sang coulerait à grands flots !

Voulons-nous éviter ces malheurs et rentrer bientôt dans la situation normale d'où nous sommes sortis violemment ? Voulons-nous faire cesser le malaise et la misère qui nous accablent en ce moment ? Envoyons à l'Assemblée un tribun qui fasse valoir nos droits, expose nos griefs, redresse les abus; nommons l'homme du peuple dont la voix tonnante électrise et confonde nos ennemis; en un mot,

Volons tous pour F.-V. RASPAIL !

Feuilleton du Peuple Souverain.

LA FILLE DE CROMWELL.

PREMIÈRE PARTIE.

X.

Un ministre dans l'embarras.

(Suite.)

A peine fut-il dans l'atelier, que Tom vint lui dire avec un ton de mystère et de comique effroi :

— Cela n'en finira plus, patron, voici qu'on frappe encore à la porte de la rue.

— Imbécile, dit William, as-tu besoin de moi pour ouvrir ?

— Ah ! vous avez juré ma mort ! dit Tom, dont les genoux vacillaient et dont les cheveux roux se dressaient de frayeur.

On commençait à frapper avec violence.

— Là, là, mon garçon, je vais tirer le verrou. Si nous avons affaire aux bohémien, je les menacerai du cousin John : tu les verras aussitôt déguerpir.

— Ouvrez, et soyez sans crainte ! cria-t-on du dehors, je suis le duc de Buckingham.

— Quoi ! serait-ce en effet Sa Grâce qui daignerait me rendre visite ? s'écria le maître boulanger, introduisant George et se confondant en salutations profondes.

— Moi-même, comme tu le vois, mon brave ami, dit le duc en souriant.

— Mon brave ami... vous entendez, enfans ? Mylord m'appelle son brave ami ! Tom, salue, mon garçon... saluez, vous autres... Eh ! là-bas, il s'agit bien de dormir ! Accourez sur-le-champ présenter vos hommages à mylord.

Ces derniers mots s'adressaient à deux des garçons, qui roulaient sur les matelas disposés dans un des coins de la pièce.

Voir les numéros du 9 au 31 août, 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 septembre.

A cette brusque apostrophe, ils se réveillèrent en sursaut.

Leur premier mouvement fut de courir au four, persuadés que le pain se trouvait menacé d'une cuisson trop forte.

— Non pas, non pas ! dit William, les arrêtant au passage... Saluez mylord, enfans, et remerciez-moi d'avoir troublé votre sommeil... Vous êtes en présence du sauveur de mes jours.

— Vraiment, mon cher Davis, dit Buckingham, tu me reçois d'une façon beaucoup trop cérémonieuse, et tu as eu tort de réveiller ces pauvres diables, uniquement pour faire de la politesse.

— Mylord, répondit le maître boulanger, chacun, chez moi, doit se trouver debout pour célébrer la bienvenue de Votre Grâce. Je voudrais qu'il y eût ici des témoins plus nombreux, afin de leur dire tout ce que vous avez déployé de valeur à l'encontre des brigands qui m'attaquaient... Savez-vous qu'ils étaient trois, mylord ?

— Et trois gaillards solides, William.

— Oui, parbleu ! ce qui ne vous a pas empêché de leur faire mordre la poussière. Votre Grâce ressemblait à l'Ange Gabriel, terrassant trois acolytes de Belzébuth. Il ne semble les voir encore avec leurs sales guenilles, toutes souillées de fanges, et leur barbe... A propos, de quelle couleur était leur barbe, Votre Grâce ?

— Ma foi, William, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère. Dis-moi, je suis venu te demander un service.

— Un service, mylord... puissiez-vous m'en demander mille !

— Tu as sans doute une autre pièce que celle où nous voilà. Je te prie de m'y conduire.

— Une autre pièce ? dit William. Oui... certainement, Votre Grâce... Néanmoins, s'il vous était égal de vous contenter de celle-ci ?

— Non, dit le duc : nous avons à parler d'un secret d'Etat, dont tu dois être seul informé.

— Un secret d'Etat, Votre Grâce ?... Et que voulez-vous que fasse d'un secret d'Etat l'obscur boulanger de Fith-Street ?

— Qu'il le garde précieusement, William.

— Alors donnez-moi, je vous en supplie, autre chose à garder qu'un secret.

— C'est bien aussi ce que je compte faire, mon brave garçon. Je vais remettre entre tes mains un dépôt sacré. Cette porte doit être celle de ta chambre... entrons... Tu vas connaître l'affaire importante dont il s'agit.

— Arrêtez, mylord, arrêtez ! dit William avec effroi.

L'embarras du pauvre boulanger était à son comble.

Il eût donné tout au monde pour ne pas désobliger le seigneur généreux auquel il devait la vie. Mais comment l'introduire dans une chambre où repose sa fiancée ? William est sûr que ses garçons croiront à sa parole et ne feront pas de commentaires injurieux à la vertu de Clary. Convaincra-t-il également l'homme de cour ? Il lui semble voir déjà le sourire incrédule de Georges, entendre ses observations moqueuses. Clary s'est confiée saintement à l'honneur de son cousin, que deviendrait-elle en écoutant de pareils discours ?

Non, lord Buckingham n'entrera pas dans cette pièce.

Mais que résoudre ? A quel parti s'arrêter ? Les garçons de William ne peuvent quitter le four, et, d'ailleurs, s'il leur ordonnait d'aller se promener quelques instants dehors, les poltrons n'auraient garde d'obéir. Tom serait capable d'expirer de peur, avant d'avoir franchi le seuil, tant il redoutait les bohémien et surtout Casse-Tête, son éternel cauchemar.

D'un autre côté, Davis ne pouvait prier Buckingham de passer avec lui dans la rue et de venir lui faire sa confidence en plein vent. C'eût été manquer à toutes les lois de la politesse et de la reconnaissance.

Ces réflexions se heurtaient tumultueusement dans le cerveau de William.

Il se tenait debout devant le duc, les yeux effarés et la bouche entrouverte, dans la posture d'irrésolution la plus risible qui se puisse voir.

— Eh bien ! dit George, balancerai-tu par hasard à me rendre service ? Cette chambre renferme-t-elle un trésor et me prends-tu pour un des soudards de la forêt ?

Eugène DE MIRECOURT

(La suite d'un prochain numéro.)

Les réactionnaires, en voulant cacher leur alliance, ne font que plus ressortir cette entente liberticide.

La *Gazette de Lyon*, journal de sacristie, semble abandonner le citoyen de Genoude, pour prôner la candidature du citoyen Rivet, qui, bien que monarchiste, puisqu'il était préfet sous Louis-Philippe et l'une des créatures du citoyen Thiers, est aussi huguenot; qui a laissé protester le peuple contre la fantasmagorie de Saint-Exupère.

Le *Salut Public*, journal de la régence, prône la candidature du citoyen Petelin. Ce candidat se présente comme républicain de la veille, lui qui a si bien servi la cause des monarchistes trafiquiers, en se faisant le défenseur de la compagnie houillère, de la coalition des commissionnaires chargeurs, et en acceptant plus tard la place de secrétaire du citoyen Teste, ex-ministre des travaux publics.

Le *Courrier de Lyon*, qui jadis attaquait le citoyen Rivet pour favoriser l'élection du citoyen Peyré, vante aujourd'hui la candidature du premier.

La *Liberté*, qui se dit journal républicain, et qui, tout dernièrement encore, faisait des ouvertures à ceux-ci, fait ses efforts pour arriver au triomphe de la candidature du citoyen Morin le monarchiste; de Morin le très-monarchiste, puisqu'il s'était constitué le défenseur du citoyen Sauzet, que nous connaissons suffisamment. Nul doute que ces quatre journaux ne font qu'un contre la démocratie et qu'au moment de voter ils n'aient plus qu'un candidat, qui est le citoyen monsieur Rivet.

Nous engageons les républicains sincères, qui ne veulent ni le retour d'Henri V, ni celui de la régence, à ne pas consentir à une alliance qui ne peut convenir qu'à des hommes qui rêvent encore le retour ou croient à la possibilité du rétablissement de la monarchie.

Parmi tous ces candidats, il en est, il est vrai, qui ont affecté de partager les idées des républicains; mais dans quel but? C'était parce que la monarchie ne voulait pas leur accorder ce que leur ambition en attendait. Leurs actes sont là pour prouver qu'ils sont pires que ceux avec lesquels ils s'allient; car ces derniers, en restant à leur poste, n'ont trompé personne, tandis que les autres sont des parjures et des renégats. En conséquence, amis de la démocratie, restez fidèles à votre drapeau et votez pour Raspail.

A. M.

La Médiation.

L'Autriche a enfin accepté la médiation de la France et de l'Angleterre. Les préparatifs militaires sur la frontière des Alpes et dans la Méditerranée ont probablement déterminé cette acceptation.

On ne peut supposer que le cabinet de Vienne, pour prendre une détermination aussi importante, ne se soit pas entendu avec le cabinet de Saint-Petersbourg.

Or, après la déclaration formelle que le czar a adressée aux puissances médiatrices relativement au maintien absolu des traités de 1815 et aux droits de l'empereur d'Autriche sur la Vénétie et le Milanais; après l'envoi solennel de décorations militaires au maréchal Radetzki et à son armée; après le mouvement de troupes qui a eu lieu tout récemment dans le Caucase, et la désignation du général Woronoff pour commander le corps d'armée qui devait agir vers l'Occident; comment se fait-il que l'empereur de Russie ait laissé l'Autriche accepter la médiation?

L'autocrate russe aurait-il subitement changé d'idée, lui dont la politique est si inamovible? Consentirait-il à ce que l'Autriche s'amoindrit en Occident, afin d'en avoir meilleur marché à l'Orient? Voudrait-il réduire la position de cette puissance sur l'Adriatique, afin de lui fermer plus aisément le Danube et la mer Noire? se souviendrait-il que l'Autriche est la puissance qui est la plus à portée de s'opposer à ses empiétements vers le Bosphore?

Ou bien, l'acceptation de la médiation, aux yeux de l'autocrate russe, ne serait-elle qu'un moyen dilatoire, un temps d'arrêt qui lui permettrait de réunir ses forces pour la lutte? La politique des czars, on le sait, est un mélange de fourberie grecque et de violence cosaque. Pendant que les négociations traîneront en longueur, l'hiver viendra, et les vents de l'Adriatique rendront cette mer difficile, et le passage des Alpes par une armée française sera presque impossible.

Tout cela n'a-t-il pas pu entrer dans les calculs du czar, qu'il reste toujours maître de faire échouer les négociations pour le moment où il sera prêt? Ce serait alors partie remise au printemps prochain. D'ailleurs, l'Autriche et Radetzki restent toujours en possession.

Quelle que soit l'hypothèse vers laquelle on incline, il importe à la dignité de la République française de ne pas se laisser jouer par une acceptation simulée, par des négociations diplomatiques que l'en aurait l'intention, bien arrêtée d'avance, de ne laisser aboutir à aucun résultat. Il ne faut pas que la République française se laisse ainsi tromper et qu'elle suspende ses armements, tandis que la Russie et l'Autriche activent les leurs.

Non, la démocratie française ne doit pas se payer de mots, de notes et de protocoles; elle ne doit pas se laisser embarrasser dans les détours de la paperasse diplomatique; c'est la franchise, c'est l'action qui font sa force et sa légitime puissance.

Dans les circonstances actuelles, le gouvernement de la République doit tourner ses regards sur Milan et Venise, afin de les délivrer de Radetzki et de sa soldatesque;

mais en même temps il doit fixer son attention sur Constantinople et le Danube, afin de les préserver du cimetière de ses cosaques. Il ne faut pas que l'affranchissement de l'Italie favorisât, d'une manière indirecte, les projets du czar sur Constantinople. Si les traités de 1815 doivent être déchirés dans les plaines de la Lombardie, ce ne doit point être au profit de l'ambition moscovite, et pour porter le trône des Romanoff sur le Bosphore.

On dit que le chef du pouvoir exécutif a reçu de l'autocrate russe des communications personnellement bienveillantes, nous l'engageons à se méfier de cette politesse grecque; et, dans l'affaire de la médiation, nous pensons qu'il a besoin de toute sa pénétration et de toute sa prudence.

(*Démocratie pacifique*)

Nous extrayons les réflexions suivantes d'une correspondance de Paris :

« A peine la nouvelle que le cabinet de Vienne acceptait la médiation était-elle connue, que les faiseurs de mauvaises nouvelles se mettaient à l'œuvre pour en atténuer l'effet en proclamant que l'acceptation n'avait eu lieu qu'à certaines conditions qui en atténuaient singulièrement l'importance. On sait maintenant que cette acceptation a eu lieu purement et simplement sans conditions ni restrictions. Le gouvernement français, irrité de la fin de son recevoir qui lui avait été adressée en échange de son offre de médiation, avait envoyé à Vienne une note fort brève dans laquelle le cabinet autrichien était sommé de déclarer catégoriquement par un oui ou par un non s'il acceptait la proposition des cabinets de Paris et de Londres. En même temps il donnait l'ordre à des troupes d'aller s'embarquer à Marseille pour se rendre devant Venise, et des régiments étaient dirigés vers les frontières de manière à porter à 75,000 hommes l'armée qui était réunie de ce côté. Il était évident que la situation était sérieuse, et qu'il n'y avait plus à choisir entre la médiation et l'intervention armée de la France. Le cabinet de Vienne, placé entre cette alternative, s'est décidé à accepter la médiation. Nous savons bien qu'elles doivent être les arrières pensées de la diplomatie autrichienne en faisant une pareille concession à la République française. Le cabinet de Vienne a, depuis 60 ans, l'habitude des voies tortueuses et des longues négociations. Il espère arriver à son but plus sûrement par l'ouverture d'une espèce de congrès. Mais la République, qu'on le sache bien, s'est dégagée de toutes les entraves qui arrêtaient la diplomatie de Louis-Philippe. Elle peut parler haut et ferme, parce qu'elle n'a aucun engagement secret pris avec les cabinets absolutistes, parce qu'elle peut compter sur la sympathie de tous les peuples, dans ses efforts pour désarmer le despotisme. Si donc le cabinet de Vienne veut faire admettre la Russie et le pouvoir central de Francfort dans les délibérations, la France devra d'abord proclamer la somme des concessions au-delà desquelles elle refusera son consentement, et ne jamais se départir de son grand principe de l'émancipation des peuples. »

Caussidière.

On avait été étonné du silence que le citoyen Caussidière avait gardé depuis qu'il s'était soustrait au mandat d'arrestation lancé contre lui à la suite de l'autorisation accordée de le poursuivre, on en avait même conclu qu'il était resté à Paris, où il comptait encore assez de partisans pour être sûr de ne pas être livré à la police. Nous voyons avec plaisir, par une lettre publiée par la *Réforme*, que le citoyen Caussidière ne songe pas plus que le citoyen Louis Blanc à se soustraire à la justice. Il veut seulement éviter les ennuis de la prison préventive. Voici au reste le texte de la lettre qu'il a adressée au citoyen Ribeyrolles :

Londres, 8 septembre.

Mon cher ami,

Frappé par anticipation, et sans débats contradictoires, par un vote de l'Assemblée nationale qui me livre à des poursuites criminelles sous l'état de siège, j'ai dû me retirer en attendant que la loi de la force ait fait place à la justice légale du pays. Je connais les lenteurs des procès politiques, et vingt-deux mois de prévention faits en 1834 m'ont appris qu'il sont trop souvent subordonnés à des événements propices et aux conclusions qu'on espérait en tirer. Quoi qu'il en soit, j'ai trop de respect pour le suffrage universel, pour ne point désirer ardemment de me présenter lorsqu'il y aura lieu, devant un jury qui en sera une émanation toute naturelle. Je tâcherai de prouver que 160 mille citoyens intelligents ne se sont pas trompés dans le double vote qu'ils m'ont accordé, et malgré l'échafaud de calomnies odieuses élevé contre le vote suprême de mes concitoyens de toutes les classes, j'espère ne point démentir à leurs yeux de l'insigne honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant à l'Assemblée nationale pour y régler les intérêts et les devoirs de tous. Simple et obscur citoyen, mon ambition, si j'en avais eu, était déjà par trop satisfaite de cette glorieuse récompense accordée à mes bonnes intentions. Je cherchais à me grandir pour être à la hauteur de cette mission sacrée, et pour cela je m'appliquais à oublier tout motif de haine et je songeais constamment à alléger les misères qu'une civilisation incomplète laisse peser depuis trop longtemps sur notre pauvre patrie.

Qui, citoyen, telle était ma préoccupation constante, celle aussi de voir mes collègues se rallier franchement avec sagesse et fermeté aux principes démocratiques qui, seuls, peuvent, je crois, nous apporter des conditions sociales solitaires et véritablement fraternelles. Ne vous laissez donc plus entraîner par les sophismes desolants de l'égoïsme, étouffez toute pensée malveillante et réactionnaire. Pour moi, privé que je suis de concourir à cette œuvre grande et sublime de la constitution, dans laquelle devraient se retrouver les vrais préceptes du christianisme. Je joindrai (en de-

posant les clous et le marteau) mes vœux à ceux du peuple qui vous observe et qui espère encore que ses cris de détresse et de souffrance, illumineront vos cœurs du saint amour de l'humanité.

CAUSSIDIÈRE.

Actes Officiels.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif a arrêté ce qui suit :

Art. 1er. A l'avenir, le sceau de l'Etat portera d'un côté pour type, la figure de la Liberté, et pour légende : Au nom du Peuple Français; de l'autre côté, une couronne de chêne et d'olivier, liée par une gerbe de blé; au milieu de la couronne : République Française démocratique Une et Indivisible; et pour légende : Liberté, Egalité, Fraternité.

Art. 2. Les sceaux, timbres et cachets des cours, tribunaux, justices de paix et notaires, porteront pour type la figure de la Liberté; telle qu'elle formera un des côtés du sceau de l'Etat; pour légende : République Française, et pour légende le titre des autorités ou officiers publics par lesquels ils seront employés.

Art. 3. Les ordonnances des 19 novembre 1830 et 18 février 1831 sont rapportées.

Art. 4. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, 8 septembre 1848. E. CAVAIGNAC.

Le ministre de la justice, MARIE.

— Par un arrêté, en date du 4 de ce mois, le président du conseil des ministres a, sur la proposition du ministre de l'intérieur, nommé sous-préfet de l'arrondissement de Morlaix le citoyen Hermann, qui l'administrait comme sous-commissaire depuis le 24 février.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 12 septembre 1848.

Les journaux retentissent de l'annonce de la grande loterie organisée par certains libraires parisiens, avec l'autorisation du gouvernement et sous le patronage du préfet de la Seine. Il y a cent vingt mille billets de vingt-cinq francs chacun, donnant droit d'abord, selon le catalogue, à vingt-cinq francs de livres et de plus à la participation au tirage de mille lots, parmi lesquels une inscription de dix mille francs de rente, une de cinq mille francs, deux de deux mille cinq cents, etc., etc.

Ainsi, il est dit que le gouvernement prétendu républicain sous lequel nous avons le bonheur de vivre, donnera le spectacle de tous les scandales, grands et petits qui ont achevé de déshonorer la royauté.

La loterie dont il s'agit ici n'est en effet rien autre chose qu'une spéculation immorale faite au profit de quelques individus et dont le public sera dupe et victime.

Sous prétexte de venir en aide à la librairie, ce sont trois ou quatre marchands de livres, assez bien en cour, que l'on veut favoriser. Pour arriver à ce bienheureux résultat, on n'a pas craint de faire appel à la cupidité publique et de faire de nouveau fermenter le levain des mauvaises passions que l'abolition de la loterie avait précisément pour but d'éteindre.

Pour débarrasser les citoyens Hetzel, Paulin, Pagnette et autres, des ouvrages qui encombrèrent leurs magasins, on ne craint pas de soustraire l'argent du pauvre, surtout qui cède plus facilement que le riche à l'attachement d'une chance de fortune soudaine qui lui est offerte. Ainsi, les scandales des loteries naguère autorisées pour la reconstruction des orgues de St-Eustache et pour le soulagement des victimes de la trombe de Monville, vont recommencer. On va même jusqu'à dire que le sieur Viennat, co-propriétaire, avec ses deux gendres du journal le *Courier* (journal qui défend la propriété et la famille), inventeur des deux premières loteries, et qui eut maille à partir avec la justice pour la seconde de ces entreprises, serait à la tête de cette troisième affaire.

Quoi qu'il en soit, si cette loterie réussit dans les proportions qui lui sont demandées, il arrivera d'abord, qu'une immense quantité de livres étant inopinément jetée sur la place, le commerce de la librairie sera dans une position beaucoup plus fâcheuse qu'aujourd'hui, si l'on en excepte les trois ou quatre bénéficiaires de l'œuvre qui se seront débarrassés de leur fonds de magasin.

Outre cela, il y aura évidemment des déceptions et des réclamations. Tel gagnant à qui l'on promet pour mille, deux mille, cinq mille francs de livres se plaindra hautement de ce que son lot n'est estimé qu'à une valeur de 75 pour cent, au-dessous de celle qui est indiquée par le programme.

Cette loterie est donc une œuvre mauvaise en elle-même, et qui produira de fâcheux résultats. On verra si l'événement viendra confirmer nos prévisions.

— Deux affaires de presse étaient aujourd'hui soumises à la cour d'assises de la Seine : l'affaire du journal la *Réforme*, reproducteur du *Peuple constituant*, pour un article *Silence au pauvre*, signé Lamennais, et l'insertion d'un article le *Terme*, signé Prondhon, a été remise, par suite de l'absence du citoyen Bac.

Le *Peuple constituant* a également demandé une remise pour pouvoir être jugé par le jury républicain. La cour, statuant sur les conclusions conformes du citoyen Royer, avocat-général, a admis la soumission du jury actuel et ordonné qu'il serait passé outre aux débats. Alors le gérant du *Peuple constituant* a déclaré qu'il faisait défaut au fond, et la cour, après avoir entendu la lecture des deux arti-

des incriminés et du réquisitoire de l'avocat-général, sur la culpabilité du citoyen Veyran-Lacroix, a, sans l'assistance des jurés, condamné ce dernier par défaut comme coupable, 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; 2° de provocation à des attentats ayant pour but la destruction du gouvernement et la guerre civile, à six mois de prison et 2,000 francs d'amende.

— Le citoyen Emile Girardin, après avoir accepté cette fois la candidature qui lui a été offerte aux prochaines élections de la Seine, renonce par suite des deux votes d'hier à la polémique et à la discussion impossible des différentes parties de la constitution.

— On signale aujourd'hui une nouvelle grève des ouvriers maçons qui ne voudraient pas se soumettre aux conséquences du nouveau décret relatif à la fixation des heures de travail. Les entrepreneurs veulent 12 heures par jour, tandis que les ouvriers veulent le maintien de l'état de choses fixé par le gouvernement provisoire.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 11 septembre.

Le ministre de la guerre dépose deux projets, l'un relatif à l'ouverture de 1 million destiné à rembourser les avances faites aux capitalistes qui ont avancé les fonds avec lesquels on a, jusqu'aujourd'hui, indemnisé les propriétaires expropriés en Algérie, pour cause d'utilité publique. Le deuxième a pour but de satisfaire à un besoin généralement utile, celui de la colonisation en Algérie: à cet effet, il demande un crédit de 5 millions.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion du projet de constitution. L'Assemblée adopte d'abord l'addition du mot *et le travail*, proposée à l'article 6, par le citoyen Reynaud.

On passe à la discussion de l'article 8, ainsi conçu: « La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes: elle doit l'assistance aux citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

En vue de l'accomplissement de tous ces devoirs, et pour la garantie de tous ces droits, l'Assemblée nationale, fidèle aux traditions des grandes assemblées qui ont inauguré la Révolution française, décrète ainsi qu'il suit la constitution de la République: »

Le citoyen Mathieu (de la Drôme), après avoir protesté contre les calomnies d'une certaine partie de la presse, qui l'accusé de partager les opinions des communistes, propose et développe au milieu du bruit, l'amendement suivant, pour remplacer l'art. 8: »

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion et sa propriété; elle reconnaît le droit à tous les citoyens, au travail et à l'assistance. »

En vue de l'accomplissement de tous ces devoirs, etc. (Le reste comme au projet.)

L'orateur s'attache à établir le droit de l'individu à l'instruction, à l'assistance et au travail. Pour bien faire comprendre ses idées en ce qui touche le droit à l'assistance, il demande à l'Assemblée la permission de se servir d'une comparaison romanesque. Il suppose un voyageur harassé de fatigue et mourant de faim, qui se trouve au milieu d'un verger. Quel est celui qui oserait dire que cet homme, fût-il un échappé des bagne de Brest ou de Toulon, n'a pas le droit d'élever la main pour cueillir quelques-uns de ces fruits que personne ne lui offre et qui pourtant lui sauverait la vie.

Une voix. Mais votre supposition rentre dans le droit naturel. Le citoyen MARRAST (de la Drôme). On me dit que cela est de droit naturel; mais là où il y a misère extrême, inanition, quelles qu'en puissent être les causes, n'y a-t-il pas nécessité de mettre à côté l'assistance?

L'orateur passe ensuite à la question du droit au travail: il s'efforce de démontrer que celui qui ne possède pas se trouve à la discrétion de celui qui le fait travailler: il est facile de le proclamer, et il ne passe certes pas pour acquiescer au dehors une popularité à laquelle il n'a jamais sacrifié ses opinions; mais suivant lui, celui qui ne possède pas est aujourd'hui l'esclave de celui qui possède. (Rumeurs et dénégations prolongées.)

L'orateur nie que l'assistance publique, telle qu'elle est aujourd'hui organisée, soit efficace. Il prend pour preuve de ce qu'il avance, l'existence des secours distribués en ce moment même à Paris. Répondant aux objections qui lui ont été faites dans les bureaux que si un individu manque du nécessaire, de propriété et de travail, il n'a qu'à s'expatrier et à aller coloniser l'Algérie. C'est très bien, dit le citoyen Mathieu, mais il faudrait avant de forcer ce malheureux membre de la communauté à s'expatrier faire la liquidation de cette communauté. (Hilarité: Ah! vous y voilà!)

Citoyens, vos interruptions me prouvent que vous vous méprenez sur le sens de mes paroles. Je m'en vais vous les expliquer. Je maintiens, citoyens, qu'un membre de la communauté si pauvre qu'il soit, a sa part dans les biens appartenant à cette communauté. (Rumeurs.)

Il est certain, citoyens, que cet homme a participé en payant les impôts indirects à une foule de dépenses faites dans l'intérêt commun; eh bien! vous ne pouvez le renvoyer sans lui rembourser ses avances. (Bruit.) Vous avez un grand nombre de propriétés communes dans lesquelles il peut revendiquer sa part, par exemple, les chemins vicinaux, les routes nationales. (Hilarité prolongée.)

Arrivant au droit de propriété, l'orateur nie la définition qu'en a faite le citoyen Lamartine. La propriété ne vient pas de Dieu comme il l'a dit: car comment aurait-il pu donner quatre lieues de terre à l'un et rien à l'autre. Le clergé, aujourd'hui qu'il s'est franchement séparé de la faule monarchique, ne soutiendrait pas plus le droit divin du pouvoir que celui de la propriété, car il ne voudrait pas que le peuple put dire qu'on lui donne une mauvaise explication du droit de propriété, et que par conséquent il n'y en pas d'autre. Le peuple aujourd'hui est religieux parce qu'il a cessé d'être superstitieux.

L'orateur, qui se plaît à se ranger parmi les hommes religieux, demande à hasarder la définition propre de la propriété. Mirabeau l'a définie ce qui existe par le sentiment de tous, et Fénelon a dit qu'elle reposait sur la loi civile toute seule sans parler en rien de droit divin. (Longue interruption.)

Le citoyen président. Il est impossible que nous terminions jamais cette discussion, si à chaque instant on vient ainsi interrompre l'orateur. La parole est au citoyen Mathieu, de la Drôme, tout seul. (On rit.)

Le citoyen Mathieu, de la Drôme, s'efforce ensuite d'établir que la reconnaissance du droit au travail est la seule réponse à faire au communisme. Il montre que les droits les plus naturels de l'homme lui ont été retirés: la chasse, la pêche sont devenus des délits, et, cependant, la chasse et la pêche sont les principaux éléments de subsistance des peuples chasseurs et sauvages. Répondant à une partie du discours du citoyen de Lamartine: il déclare qu'il est fâché de lui dire qu'en tout temps ce sont ces misérables questions de boire et de manger qui ont troublé le monde.

Une voix. Et les croisades.

Le citoyen MARRAST. Oui, citoyens, la faim a conquis plus de lauriers que l'amour de la gloire. Pourquoi les Hébreux conquirent-ils la terre sainte? Et les Romains, pourquoi firent-ils la conquête du monde? Et les Sauvages? (Interruption.)... Eh bien, j'affirme que les neuf dixièmes des guerres ont eu la misère pour cause!

Une voix. Et la guerre de Troie. (Hilarité générale.)

Le citoyen PABNON. La séance ne peut pas continuer avec ce système d'interruptions indécentes. Il vaut mieux nous retirer.

Le citoyen Mathieu (de la Drôme) maintient que les trois quarts des guerres n'ont eu d'autres causes que la faim et la misère. (Nouvelle interruption.)

Le citoyen président. L'orateur a le droit d'exprimer les opinions qui lui appartiennent.

Le citoyen MARRAST (de la Drôme). Qu'est-ce qui a amené la révolution de 1789? la misère. On me dit que celle de 1830 ne fut pas amenée par la même cause. Je réponds qu'à cette époque la plupart des grands manufacturiers mirent bas leurs métiers et fermèrent leurs ateliers. Non, citoyens, je maintiens que ce n'est pas seulement pour des droits politiques que les ouvriers descendent dans la rue, saissent un fusil et font des barricades. C'est ainsi que le citoyen Corbon vous racontait, il y a peu de jours, qu'il avait pris part à la coalition des ouvriers en 1840, coalition dont la misère et les souffrances de la classe laborieuse étaient la cause et que le socialisme et le communisme essayèrent vainement d'exploiter dans l'intérêt de leurs doctrines respectives. Une misère, même temporaire, produit quelquefois une immoralité déplorable. Eh bien! voulez-vous que je vous dise tout ce que je pense? C'est que c'est la privation qui amène tous les vices, tous les excès. Il n'y a d'ivrognes que là où le vin est rare. Permettez-moi de vous le dire, j'ai beaucoup voyagé, moi aussi; eh bien, où les ivrognes sont-ils les plus communs? dans le nord de la France, en Belgique et en Angleterre où on ne récolte pas de vin.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 12 septembre 1848.

A midi et demi la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Le citoyen Edgar Quinet dépose une pétition relative à la nationalité italienne. Cette pétition est renvoyée au comité des affaires étrangères.

Le citoyen Gauthier de Rumilly a la parole contre l'amendement du citoyen Mathieu de la Drôme. Il s'attache principalement à refuser les idées émises par l'auteur de l'amendement. A son avis, le droit au travail, c'est la destruction de la propriété, c'est le berceau de la famille.

Le citoyen PELLETIER: Le droit au travail a été promis au peuple par le gouvernement provisoire. Le peuple l'attend, c'est à l'Assemblée nationale à lui tenir parole. (Rires et exclamations). Le gouvernement provisoire avait promis le droit au travail; l'Assemblée en décrétant qu'il avait bien mérité de la patrie, l'a reconnu elle-même. (Oh! oh! non!) Ce n'est pas non que l'Assemblée fera au peuple, mais c'est une juste restitution, si la commission a pensé que les ressources pouvaient ne pas suffire, elle a eu tort, parce que avec des ministres capables les ressources de la République ne doivent jamais tarir.

Le peuple ne nous a pas envoyé ici seulement pour faire une constitution, mais pour résoudre le problème du prolétariat; celui qui ne s'en sent pas la force n'a qu'à se retirer. (Rires.)

Il faut à l'homme, pour vivre en société, trois choses: la famille, la patrie et la propriété. Ces trois choses, le droit au travail seul pour les assurer au peuple. (Bruit.) L'Etat s'engage à secourir les travailleurs invalides, mais l'enfant du peuple ne doit pas vivre d'aumône. (Bruit.)

Une voix. Parlez plus haut.

Le citoyen PELLETIER: Ouvrez les oreilles. (Exclamations). Criez: Violent! A l'ordre! à l'ordre!

Le citoyen PELLETIER: Je sais que pour organiser le droit au travail nous sommes embarrassés, mais si faute de pouvoir donner une solution que promet le socialisme, nous ne trouvons rien de mieux à faire que de supprimer le droit au travail; le peuple n'aurait-il pas le droit de nous dire, puisque vous ne savez rien faire de neuf: Retournez-vous en chacun chez vous et laissez la place à d'autres. (Rumeurs.) Et que dirait le monde devant cette impuissance?

Le problème à résoudre est celui-ci: L'Etat doit du travail à tous les citoyens inoccupés, et cependant l'Etat ne doit être ni agriculteur, ni industriel. Voilà le problème et je crois pouvoir en donner la solution. (Rires.) Permettez-moi quelques explications. Il y a en France six millions de travailleurs salariés. Sur ces six millions, deux millions au moins végètent et vivent d'aumône.

Une voix. Et ceux qui se grisent. (Rires.)

Le citoyen PELLETIER. Maintenant, pour résoudre le problème, que faudrait-il? tout simplement solidariser les travailleurs et toutes les industries, en créant dans chaque arrondissement des établissements, comme il y a des maisons pour les malades, où les ouvriers viendraient chercher du travail et les maîtres des ouvriers. Avec les fonds dont ils disposeraient, les établissements soutiendraient les ouvriers auxquels on ne pourrait donner immédiatement de l'occupation. Ces établissements seraient entretenus par un léger impôt prélevé sur le salaire. Au reste ce ne serait-là qu'une transition pour arriver aux associations agricoles et industrielles, dans lesquelles il n'y aurait plus ni maîtres ni ouvriers, mais des égaux et des frères. (Rires.) Il n'y aurait plus alors de privilèges d'aucune sorte. Ici l'orateur développe sa théorie de l'association.

Le citoyen PELLETIER assure qu'avec son système la misère disparaîtrait comme par enchantement, les voleurs seraient moins nombreux. Le peuple deviendrait plus heureux, plus libre et plus vaillant. Il termine en disant: je vous ai apporté la solution du pro-

blème social, si vous ne le trouvez pas suffisant, apportez en un autre.

Le citoyen Victor Lefranc dépose le rapport de la commission chargée de l'examen de la proposition relative au classement des pièces trouvées aux Tuileries et dans les châteaux royaux.

Le citoyen TOCQUEVILLE. L'Assemblée n'attend pas de moi que je réponde à la dernière partie du discours que vous venez d'en tendre. C'est l'amendement du citoyen Mathieu que je viens combattre, parce que sa tendance nous paraît fatale. Je sais bien qu'on dit que cet amendement n'est que la rédaction primitive de la commission qu'on ne fait que reproduire. Si la commission a modifié sa rédaction, elle l'a fait en présence d'événements qui lui imposaient comme un devoir. Elle a compris qu'on voulait, qu'on pourrait abuser de ses paroles.

Des deux rédactions qui vous sont soumises, l'une, celle que nous vous proposons, se borne à régulariser la charité publique, à l'égaliser; l'autre, ne va pas moins qu'à nous pousser au socialisme, au communisme.

Le socialisme prétend qu'il est le développement suprême de la démocratie; à cela les faits se chargent de répondre victorieusement. Il n'y a qu'une République vraiment démocratique dans le monde: l'Amérique; et dans cette République les théories socialistes non seulement n'ont pas prospéré, mais elles n'ont pas même en l'honneur de se faire trop craindre. La Révolution de février n'est pas, ne doit pas être socialiste. Il faut avoir le courage de le dire comme je le fais en ce moment. Cette révolution, je le répète, doit être démocratique mais non socialiste, que sera-t-elle donc?

A gauche: Rien! rien!

Un membre: Royaliste!

La première révolution avait eu l'intention de faire entrer la charité dans la politique. C'est ce dessein que nous avons eu pour but de réaliser dans notre rédaction. La révolution de février doit apporter dans le monde une chose nouvelle, cette chose nouvelle c'est l'union du christianisme et de la démocratie. (Bravos.)

Le citoyen Mathieu (de la Drôme). Un mot seulement. Je tiens à ce qu'il n'a été rien répondu à mes paroles. (Rumeurs et rires.) Il n'admet pas plus la communauté de biens que la communauté de logique avec certains orateurs. (Violentes rumeurs.)

Le citoyen Ledru-Rollin a la parole en faveur de l'amendement.

Le citoyen Ledru-Rollin. Le citoyen de Tocqueville nous disait qu'on ne peut réclamer le droit au travail qu'au nom du socialisme et en cela il commet la plus capitale des erreurs. (Exclamations.) Je le nie formellement. Je ne suis pas socialiste et cependant j'ai n'hésite pas à réclamer le droit au travail, à m'élever contre la rédaction de la commission qui consacre seulement le droit à l'assistance. Ce droit à l'assistance humiliant pour le peuple, pour le peuple souverain. (Rumeurs.) En effet, lorsqu'un homme travaille pour vous, quand vous lui payez son salaire il peut rester votre égal, mais celui auquel vous donnez une pièce de monnaie comme aumône il peut être votre frère encore, il n'est plus votre égal.

Lorsque nous réclamons le droit au travail nous ne faisons que continuer nos pères, nous voulons qu'on dise toutes les conséquences de ces principes qu'ils ont posés. En demandant cela, nous ne sommes pas des socialistes. Nous sommes seulement des démocrates révolutionnaires. Un grand problème social, celui de l'extinction de la misère est posé. Vous dites, vous, que la solution complète est impossible, qu'on ne peut trouver que de bien légers adoucissements. C'est ce que la doctrine chrétienne avait déclaré à vous, en glorifiant le sacrifice, la misère, et promettant la récompense dans un autre monde. (Mouvements.) J'avoue que pour ma part j'ai peine à me résigner à ces doctrines. (Rumeurs.)

Je crois, moi, qu'on peut trouver plus que des adoucissements à la misère. Il faut un remède et quel est ce remède? Il existe, quel est-il? c'est la protection donnée à l'agriculture, une protection énergique qui ramène dans les campagnes les bras accumulés dans les villes. Nous vous demandons que vous fassiez pour la France ce que vous venez de faire un peu pour l'Algérie; et dont je vous remercie en passant. Il faut créer des banques de crédit foncier, que l'usure, qui dévore la propriété, soit abolie, et celle-ci affranchie, alors la production n'aura plus de limite, qui vous empêche de proclamer le droit au travail. (Bruit.)

On nous dit que l'organisation de l'industrie et de l'agriculture est impossible. Je n'admet pas cette fin de non recevoir qu'on oppose à bien d'autres progrès réalisés depuis et pour citer un exemple récent au suffrage universel. Les objections de détail ne doivent pas nous arrêter, et je n'en persiste pas moins à demander le droit au travail, lorsque vous inscrivez le droit au travail. Je ne demande pas que vous l'organisiez dès le lendemain; je ne demande pas que l'organisation soit faite dans les 24 heures. Je comprends qu'il y a des transitions, mais il n'en faut pas moins consacrer le principe. (Bruit.)

Je me résume. On dit: le droit au travail c'est le socialisme; mais je réponds: c'est la révolution. Il faut l'inscrire dans notre préambule, pour qu'on ne dise pas que nous reculons de 55 ans. Croyez-moi, inscrivez ce grand principe, et ce sera un gage de sécurité pour l'avenir! Le peuple qui est intelligent, comprend que vous ne pouvez organiser en quelques jours; il saura attendre. Mais si vous lui refusez cette satisfaction, si vous fermez la porte à l'espérance, il faut tout craindre pour la révolution et par la révolution. (Réclamations, bravos à gauche.)

La séance est suspendue quelques instants.

La séance est reprise.

Le citoyen Hubert demande un congé qui lui est accordé.

Le citoyen Duvergier, de Hauranne, combat l'amendement du citoyen Mathieu, de la Drôme.

La séance continue.

Chronique locale.

Il y a quelques jours que nous avons publié le règlement de l'armée de l'ordre, dont les cadres sont tout formés, car les officiers supérieurs ne sont autres que les 319 Jésuites réfugiés dans nos murs. Aujourd'hui nous avons sous les yeux un autre règlement de l'association des amis de l'ordre, doublure de la première société. Suivant ce règlement, l'association serait formée pour la conservation de la société par les principes de la religion et de la liberté, et en outre elle se cotiserait pour payer les frais de rédaction et d'impression de l'Union nationale. Comme on le voit, le citoyen Guyot, imprimeur de cette superfétation, veut faire ses affaires en même temps que celles des autres.

Un mot aux Jésuites fondateurs de ladite association. Renards affublés d'une peau d'agneau, qui a méconnu les principes de la religion, si ce n'est vous, en foulant aux pieds les lois divines? Oui c'est vous, vous seuls qui refusez de relier la créature au créateur, par tout ce qu'il y a de juste, de vrai et de sublime dans l'ordre de la nature. N'est-ce pas vous qui voulez empêcher la spontanéité naturelle de l'homme, en lui donnant dans son enfance une fausse direction par le préjugé, le fanatisme? C'est par ces moyens usés que vous cherchez à empêcher la société d'être libre, vous qui vous dites défenseurs de la liberté! Vous voulez aussi, dites-vous, soutenir et propager toutes les doctrines protectrices de la famille, de la propriété, de l'agriculture, du commerce, des arts, du travail, enfin de tout ce qui peut contribuer à la prospérité et à la gloire de la France! Dites donc plutôt: « Nous voulons que le fils, la fille soient sous la dépendance d'un père, d'une mère, fussent-ils mauvais père ou mauvaise mère, car les pères et mères que nous voulons aux enfants, ce sont des despotes. »

Nous savons que vous ne voulez pas faire des citoyens, et que quand vous arrachez un membre à la famille, c'est pour l'enterrer dans un monastère ou dans un couvent, où sa propriété devient celle de votre caste. Sa propriété, vous la voulez, nous le savons, comme sous le beau temps de la féodalité; et le milliard des émigrés nous a donné la mesure de ce que vous désirez revoir. Le commerce ne le voulez-vous pas aussi entre les mains des hauts et puissants de la finance, qui font rançonner le petit commerçant?

Quant au travailleur nous savons quelle est votre sollicitude pour lui; vos exhortations à l'abstinence ne lui manquent pas; vos aumônes, il les a sous toutes réserves et conditions. Et c'est ainsi que vous comprenez la fraternité pour tous! Ah! prenez toutes les formes possibles, vos jongleries sont connues, et personne ne vous croira les apôtres du Christ auquel vous faites injure, vous qui avez pour organe l'*Union Nationale*, journal suffisamment connu par ses excentricités bourbonniennes. A. M.

L'*Union Nationale* nous a donné dernièrement la traduction que notre ami Greppo aurait faite, selon elle, de la phrase latine citée par Pierre Leroux: *Tot capita, tot sensus* (Autant de capitalistes, autant de sangsues.)

Ce journal ignore sans doute la traduction faite dernièrement par un jeune lévite, de ce passage de l'Ecriture: *Eripe nos Domine, à luto.*

Voici cette traduction telle que nous l'avons entendue de nos oreilles: Mot à mot: Seigneur, arrachez-nous de la boue. Et plus librement: Seigneur, débourbonnez-nous.

La session du jury médical pour le département du Rhône sera ouverte à Lyon, à l'hôtel de la préfecture, le 27 septembre courant, à dix heures du matin.

Les aspirants aux titres d'officier de santé, de pharmacien, d'herboriste et de sage-femme, inscrits à la préfecture, sont invités à se présenter devant le jury au jour indiqué.

Un cordonnier de la rue Vaubecourt, avait, dans un moment d'ivresse, engagé le pari de se précipiter du pont d'Ainay dans la Saône; lundi soir il exécuta son projet, mais le résultat de son entreprise fut déplorable, car il ne reparut plus. Hier seulement on a retrouvé son cadavre.

Une commande de vingt mille tuniques vient d'être faite par le gouvernement sarde à trois maisons de commerce de Lyon.

Nous avons parlé précédemment de quelques troubles survenus à Pelussin (Loire) à l'occasion d'une nouvelle église paroissiale élevée dans un hameau dépendant du bourg de Pelussin. La condescendance du préfet parvint à assoupir cette querelle de clochers.

Dépossédé de son desservant et trouvant la course probablement trop grande pour aller entendre la messe au hameau de Virieu, Pelussin eut recours à l'autorité religieuse et la pria de lui permettre d'avoir un ecclésiastique entièrement à sa charge pour desservir la vieille église abandonnée. L'autorité religieuse n'écoula pas cette demande et refusa à Pelussin ce qu'elle accorde si facilement à une communauté de quelques personnes.

Les esprits se sont irrités; les habitants du bourg se sont demandé si un pasteur protestant ne ferait pas, lui aussi, retentir les voûtes d'une église de quelques paroles d'amour et de concorde, de quelques paroles vraiment chrétiennes. La raison n'admettant pas de négative, un prêtre de l'église réformée a été appelé.

D'après ce qu'on nous écrit de Pelussin, ce changement aurait été fêté par des réjouissances extraordinaires, et l'on aurait donné à la foire du 4 septembre un éclat inaccoutumé. Des musiciens ont été appelés, une course de brioche a eu lieu, et mercredi les femmes de Pelussin ont assisté à un banquet fraternel qui s'est terminé par des danses. (Censeur.)

Nous, commissaire de police de l'arrondissement de l'Hôtel-de-Ville, affirmons sur l'honneur que les calomnies que renferme une lettre insérée dans le *Courrier de Lyon*, dans son n° 6033, du 11 septembre 1848, sont formellement fausses, en ce qu'elle parle du désordre du club au-dedans et au dehors. Signé: Ch. PIONIN
Lyon, le 13 septembre 1848.

Nous recevons à l'instant une lettre d'un de nos amis, représentant du Rhône. Le manque d'espace et de temps nous force à en renvoyer la publication à demain.

SOUSCRIPTION DEMOCRATIQUE.

Pour subvenir aux frais du Comité électoral Démocratique du Rhône.

Le Comité, convaincu du patriotisme de ses frères, fait un appel à leur générosité, pour subvenir aux frais occasionnés par la confection des affiches et des bulletins, pour les diverses élections faites ou à faire.

Chacun de vous doit quelque sacrifice au triomphe de sa cause. Notre union nous soutiendra et rendra la victoire certaine.

Les sacrifices personnels que le comité s'est imposés sont loin d'approcher du chiffre des dépenses nécessitées, et sa confiance dans les bonnes dispositions de ses amis l'a décidé à faire cet appel.

Nous aurons la souscription dès aujourd'hui. A cet effet, des listes imprimées et numérotées sont déposées chez tous les membres du comité, qui les distribueront à tous les citoyens les plus connus des divers quartiers de Lyon et des villes suburbaines. Un dépôt central de ces listes est déposé chez le citoyen Charavay, libraire galerie du Grand-Théâtre et quai de l'Hôpital.

Pour le comité électoral démocratique du Rhône,
GRINAND, président.

Allemagne.

PESTE, 2 septembre. — Le commissaire du gouvernement, Beveli, est arrivé du théâtre de la guerre, et a annoncé que les Hongrois ont été de nouveau battus près des retranchements romains, entre Temerin et Jareck. La bataille a été livrée du 28 au 29 août. La première journée a été favorable aux Hongrois, le ministre de la guerre Messaros commandait, mais la deuxième a été très-malheureuse pour eux. Temerin et Jareck ont été pris par les insurgés et livrés aux flammes. Il y a eu trahison d'un lieutenant nommé Moetrio. Les Hongrois ont fui jusqu'à Iler, où le général Bechtold les a recueillis. Les insurgés ont par conséquent pris l'offensive. Le ministre de la guerre Messaros a failli être pris.

Kossuth a fait un rapport à l'Assemblée sur cette bataille. Il a dit que la défaite était due à une trahison des officiers hongrois. L'archiduc Jean a reconnu officiellement l'envoyé hongrois à Francfort. On attend ici un envoyé allemand. On espère aussi que bientôt l'indépendance hongroise sera reconnue par l'Angleterre et la France, si à Vienne on n'obtient pas une solution.

On adressera un manifeste à toutes les puissances européennes et on invoquera l'appui de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

On mande d'Agram, en date du 3, que deux bataillons frontières avaient passé le Danube près de Buchovar. Le baron Jellachich se mettra en marche cette semaine contre la Hongrie, à la tête de 5 à 6,000 hommes et 60 canons. A Fiume, tout est tranquille.

AUTRICHE. VIENNE, 4 septembre. — Aujourd'hui des courriers sont partis pour toutes les capitales de l'Europe, avec la nouvelle de l'acceptation de la médiation anglo-française par le cabinet autrichien.

BERLIN, 8 septembre. — Aujourd'hui l'Assemblée nationale a adopté la motion du député Stein, concernant les officiers de l'armée. Ce vote a rempli de joie les spectateurs des galeries et le peuple qui a formé la haie. Lorsque les membres de la gauche et du centre ont passé, ils ont été accueillis avec enthousiasme. Le député Stein a été porté en triomphe.

9 septembre. — Dans la séance du 7 courant de l'association démocratique, il a été décidé que chaque membre fournirait par mois une cotisation d'un 1/2 gros pour les détenus politiques ou leurs familles. Une quête faite à l'instant même a produit un résultat avantageux. Cette résolution sera recommandée à toutes les associations démocratiques, et comme il y en a beaucoup en Allemagne, on espère faire tous les mois une collecte considérable.

ALTONA, 7 septembre. — La proclamation de la République a été préparée dans quelques localités des duchés. On l'a même, dit-on, proclamée à Husum.

Espagne.

MADRID, 5 septembre. — On assure que le général Cordova est définitivement nommé capitaine-général de la Catalogne.

Le général Francisco Lersundi, qui devait commander la colonne d'opérations dans la Manche, restera à Madrid. Il sera chargé provisoirement de l'inspection générale de l'infanterie, dont le titulaire sera toujours le général Cordova, quoique absent de Madrid. On dit que

le brigadier Sanz est chargé du commandement de la colonne de la Manche, dont une partie s'est déjà mise en marche pour sa destination. Deux bataillons, l'un du régiment de San Marcial, l'autre du régiment d'Amérique, viennent de quitter Madrid à cet effet.

On vient d'arrêter beaucoup de libéraux à la Corogne, Orense, Pontevedra et Vigo. Ce sont tous des personnes marquantes, telles que les avocats, propriétaires, militaires, et même des députés.

On dit que le choléra est à Vigo; mais ce que je crois certain, c'est que sur l'équipage et les passagers d'un navire qui ont été mis au Lazaret de Saint-Simon, 4 sont morts de ce fléau.

Nouvelles diverses.

Le citoyen Babaud-Laribière, représentant du peuple, dans une de ses lettres parlementaires qu'il adresse au journal du citoyen Alphonse Karr, donne les détails suivants sur les premiers écrits du citoyen Lamartine:

« On a beaucoup écrit sur le citoyen Lamartine, et de nombreuses erreurs se sont glissées dans ces biographies anticipées. Ainsi, plusieurs ont raconté l'histoire de son premier éditeur, qui, grâce à l'entremise du citoyen de Genoude, aurait payé 30,800 fr. le manuscrit des *Méditations Poétiques*. Il y a quelque chose de prosaïque, je l'avoue, à dépeindre cette charmante anecdote, mais il le faut bien dans l'intérêt de la vérité. La première édition des *Méditations* fut vendue il est vrai par le citoyen de Genoude, non pas à Nicolle, mais à Gosselin, non pas 30,000 fr., mais 25 louis. Bien heureux encore s'estimait le poète.

« C'est, un an avant cette époque que le citoyen Lamartine, jeune, pauvre, passionné, joueur, eut l'idée de porter chez Didot un volume de poésies amoureuses, offrant gratuitement ce livre à l'éditeur dans l'espoir que cette publication attirerait les yeux sur lui et deviendrait plus tard un moyen de satisfaire les impérieux besoins d'argent dont il était dévoré. Le libraire garda ce volume huit jours, et lorsque le poète revint pour connaître son sort, le citoyen Didot lui rendit le manuscrit en disant: ça ne ressemble à rien de ce qu'on écrit, je ne puis pas l'imprimer. Rentré chez lui, le cœur désespéré, le citoyen Lamartine jeta le volume au feu. Il ne reste rien de ses premiers essais, seulement quelques amis de jeunesse assurent que cette œuvre ne le cédait en rien aux *Méditations*.

« Ce fait, encore inédit, m'a été raconté par le citoyen Lamartine. Chose étrange tous ses succès ont commencé par des revers. En 1819, un éditeur refusa son premier volume. En 1832, les collèges de Dunkerque et de Toulon repoussèrent sa candidature électorale. Pendant quinze ans les grands politiques du juste-milieu s'obstinèrent à méconnaître les qualités immenses, les ressources infinies de l'orateur.

Par un arrêté du 1^{er} septembre 1848, le citoyen Fieron, colonel du 3^e régiment d'infanterie de marine, a été nommé gouverneur de la Guadeloupe et dépendances, en remplacement du citoyen Galine, commissaire général de la République dans cette colonie.

On lit dans la *Vie de l'Ouest*:

« Des troubles ont éclaté à St-Servan. Une partie de la population de Trichet s'était portée sur le quai de Trichet et avait déchargé violemment des sacs de pommes de terre qui venaient d'être embarquées sur un bateau anglais, le citoyen Alex. Chevrémont, sous-préfet de l'arrondissement, est arrivé sur les lieux et est parvenu à calmer l'émeute. On est resté deux heures attendant la force armée. Enfin des détachements de la ligne, de la douane et d'artillerie ont paru. Le rappel battu dans tous les quartiers n'a amené qu'une quarantaine de gardes nationaux sur l'ordre du sous-préfet, on a chargé les armes et fait les sommations, à ce moment l'émeute s'est dispersée, mais est revenue bientôt avec des armes. Des pierres ont été lancées des hauteurs du Naye et plusieurs blessures graves ont été reçues. On cite le citoyen Fébrier, ingénieur en chef du Bassin, qui a été atteint dangereusement. Cependant on est parvenu à embarquer les pommes de terre. Mais en revenant vers la place, une lutte très vive a eu lieu dans la Grande-Rue. Plusieurs blessures graves ont été reçues. On cite les citoyens Gajat et Dière et un autre citoyen de St-Servan. Le citoyen sous-préfet a reçu plusieurs coups de pierres. La troupe, qui a fait preuve d'une patience admirable, a fini par tirer quelques coups de fusils sur le quai et dans la Grande-Rue. Nous croyons que personne n'a été atteint.

« Vers cinq heures, sur le quai de St-Malo, quelques hommes sont descendus à bord d'un cotre de Jersey et ont violemment débarqué plusieurs sacs de pommes de terre. Le rappel a été battu et la garde nationale s'est retirée en grand nombre. Cette démonstration a suffi pour contenir l'enceinte, le chargement a été effectué de nouveau sans efforts pour l'empêcher.

« Plusieurs arrestations ont été faites par les soins du substitut du procureur de la République et du citoyen juge d'instruction.

A VENDRE

Un Fonds de fabrique de vinaigre et liqueurs.
S'adresser rue Chalamont, 4, au 2^e.

Le directeur-gérant, FAURES.